



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14–24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Mother's Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Il est important de lier l'autonomisation des femmes au nouveau programme de développement durable de façon plus complète que n'a été le cas pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, au lieu de consacrer davantage d'efforts à traiter les causes structurelles de l'inégalité, le nouveau programme reste plutôt enfermé dans le carcan de l'ordre mondial actuel. Il y a lieu de considérer les objectifs de développement durable comme un cadre de promotion de l'égalité des sexes parmi tant d'autres, faute de quoi on risquerait de se contenter d'un programme de changement peu ambitieux.

Forte de ses quatre millions de membres dans 83 pays, Mothers' Union est une organisation non gouvernementale de base chrétienne qui œuvre à la promotion de la vie de famille et de relations prospères. Partout dans le monde, les membres de Mothers' Union ont identifié les principaux obstacles suivants qui empêchent l'émancipation des femmes dans leurs communautés : 1) l'inégalité de pouvoir entre les femmes et les hommes, et l'absence de représentation des femmes; 2) toutes les formes de violence et d'abus à l'égard des femmes et des filles; et 3) la valeur socioéconomique inégale innée accordée aux femmes et aux filles et les rôles qu'elles tiennent généralement, en particulier les soins et les tâches domestiques non rémunérés.

Dans un contexte où les femmes et les filles de diverses nations sont confrontées à ces questions à différents niveaux, nos membres dans les pays du nord et du sud sont confrontés à toutes ces questions à des degrés divers dans leurs communautés. Pour changer cet état des choses, tous les gouvernements doivent s'engager à entreprendre un certain nombre d'actions.

Premièrement, ils doivent épurer les systèmes juridiques, y compris le droit coutumier, de toute discrimination à l'égard des femmes et des filles. Sans égalité devant la loi, il ne pourrait y avoir de véritable émancipation des femmes. Les gouvernements devraient veiller à ce que leurs législations nationales accordent aux femmes, sans réserve et sur un pied d'égalité, le droit

- a) À la liberté
- b) Aux ressources économiques comme la terre, la propriété, l'héritage et la rémunération
- c) Au suffrage et aux autres formes de participation politique
- d) À la justice

En plus d'assurer la protection de ces droits, les gouvernements doivent également travailler avec un large éventail de parties prenantes pour veiller de manière proactive à ce que les femmes puissent exercer ces droits dans la pratique, et travailler constamment à éliminer les obstacles à l'exercice de ces droits fondamentaux.

Deuxièmement, les gouvernements doivent prendre des dispositions pour faire cesser toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et les prévenir. Ces dispositions devraient inclure :

- a) Le rejet des normes, des attitudes et des comportements qui perpétuent la violence sexiste et l'inégalité des sexes, à travers la sensibilisation et l'éducation

des filles et des garçons, des femmes et des hommes ; notamment en mettant l'accent sur la nécessité de développer des relations fondées sur le respect mutuel ;

b) La prise de dispositions en faveur des victimes et des survivantes de la violence sexiste ; y compris la mise en place de programmes d'aide et de soutien ou leur financement; la fourniture d'informations sur l'accès au soutien et à la justice; et la sensibilisation et la formation sur la violence sexiste pour tous les personnels du maintien de l'ordre et de la justice;

c) La mise en place de cadres juridiques contraignants, y compris une législation interdisant toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publiques et privées, dont les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes; le châtement et la réhabilitation des auteurs; et l'accès sûr et équitable à la justice.

Troisièmement, les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques qui soutiennent les familles dans la fourniture de soins non rémunérés et l'éducation des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Des mécanismes tels que le congé parental rémunérés, des conditions de travail souples, l'égalité salariale et diverses formes de protection sociale peuvent contribuer à faciliter le partage des responsabilités de soins sur un pied d'égalité. Toutefois, les gouvernements doivent aussi travailler avec la société civile afin de susciter une meilleure estime des soins non rémunérés de sorte à ce qu'ils soient évalués non seulement en termes économiques mais aussi en termes sociaux.

Le nouveau programme de développement durable, qui tient lieu de cadre global et de force motivante, offre la possibilité de mettre en œuvre certaines de ces recommandations. Mothers' Union se félicite de l'objectif consacré entièrement à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'intégration des objectifs d'égalité des sexes dans l'ensemble des objectifs de développement durable.

Cependant, les indicateurs de succès sur les soins et travaux domestiques non rémunérés (5.4) et l'accès aux ressources économiques (5.a) font défaut, compte tenu des formules de réserve qu'ils contiennent : « en fonction du contexte national » et « dans le respect du droit interne », respectivement. De tous les objectifs de développement durable, ce sont les seuls indicateurs dont le libellé intègre cette formulation, ce qui dénote un manque de volonté politique de bousculer sérieusement les lois nationales, et par association, les normes et les coutumes, qui perpétuent les inégalités entre les sexes. En outre, ces indicateurs sont en contradiction avec la cible 5.1, mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, et l'indicateur 5.c, adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes. Au total, cela porte atteinte à l'engagement précédent de « ne laisser personne pour compte » pris dans le cadre du processus de développement pour l'après-2015.

Dans l'ensemble, le nouveau programme de développement ne parvient pas à lutter contre les inégalités structurelles, ni contre un système économique mondial qui n'a de cesse d'essuyer des échecs en matière de réduction de la pauvreté absolue, ou plus précisément, en ce qui concerne les femmes et les filles, dans la lutte contre le traitement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme une question de gestion des risques. Par exemple, les indicateurs certes

méritoires consistant à offrir aux femmes l'accès à des systèmes de transport sûrs (11.2) et des espaces publics sûrs (11.7) ne parviennent pas à traiter la cause sous-jacente de ces environnements dangereux, surtout la menace de violence sexiste. Au lieu de cela, cet objectif doit s'attaquer aux racines de la violence sexiste, à savoir, les normes sociales, plutôt que de l'accepter comme un phénomène inévitable et se limiter à prendre des dispositions pour faire face aux conséquences.

Du reste, il y a un important travail intéressant à faire au travers des objectifs de développement durable. Afin de veiller à ce que ceux-ci réussissent à promouvoir le développement durable ainsi que l'autonomisation des femmes, les gouvernements, les institutions internationales, la société civile, les organisations non gouvernementales, les groupes confessionnels, le secteur privé et d'autres devraient œuvrer à :

- a) Considérer le programme comme un instrument véritablement mondial et à reconnaître les inégalités structurelles entre les pays du nord et ceux du sud qui doivent être traitées;
- b) Intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques et les législations nationales et obtenir l'engagement politique;
- c) Sensibiliser sur les objectifs de développement durable à travers l'éducation formelle et informelle, les médias, les activités communautaires et bien d'autres moyens disponibles;
- d) Encourager et créer des opportunités de consultation et de participation active autour du programme, aux niveaux local, national et mondial;
- e) Créer et gérer un système transparent pour recenser les problèmes, fixer des objectifs nationaux, financer les objectifs de développement durable et en assurer le suivi.

En somme, la réalisation des objectifs de développement durable exige un changement global dans les normes et l'engagement inébranlable à mettre fin aux inégalités, même si cela exige des sacrifices. Comme une Coordonnatrice du développement communautaire de Mothers' Union le faisait remarquer, « vous pouvez donner aux gens autant d'informations que vous souhaitez, mais ils ne se mobiliseront pour faire la différence que lorsque quelque chose en leur for intérieur aura évolué ».

Enfin, au vu des contraintes mentionnées plus haut, Mothers' Union appelle à ne pas surestimer le rôle des objectifs de développement durable dans la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles. Il existe d'autres accords internationaux plus robustes sur l'égalité des sexes qui couvrent un programme plus vaste, comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, mais qui attendent toujours d'être pleinement mis en œuvre à travers le monde.

Les objectifs de développement durable doivent être traités comme un instrument parmi tant d'autres dans la lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais ne doivent en aucun cas, par quelque moyen que ce soit, transcender les autres, sinon il y a un risque de régression dans les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent.